

**AVIS DE RECTIFICATION
D'ATTRIBUTION PROVISoire DE MARCHÉ**

- Conformément à la loi N° 23-12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- Suit à l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales n° 03/2026, Publié dans les quotidiens:
 - 1- Akhbar El-sabah Du 13/04/2026
 - 2- Algérie confluences Du 13/04/2026 N° 4182
 - 3- BOMOP : N° 2015 Du 19 Au 25 Avril 2026
- Et suite au procès verbal de la commission permanent d'évaluation des offres (Lot d'évaluation) du 26/07/2026
- Et suite a l'avis de rectification d'attribution provisoire de marché, Publié dans les quotidiens:
 - 1- Akhbar El-sabah Du 30/07/2026
 - 2- Algérie confluences Du 03/08/2026 N° 4257
- le président de l'APC annonce de rectification de l'attribution provisoire de marché comme suit

ETUDE SUIVI ET REALISATION STRUCTURE ADMINISTRATIVE AU NIVEAU HAMLA 03 (LOT REALISATION)						
L'entreprise	Numéro d'identification fiscale « NIF »	Montant + après rectification	Note Moyens matériels 30	Note technique Globale 30/55	Délai	Observation
Entreprise des travaux de bâtiment et tous corps d'état «HERSOUS ABDELKADER»	18705010120716400500	37.908.679,94 Da	24	36	Quatre « 04 » Mois	L'offre moins disant

- Conformément à l'article 56 du loi N° 23-12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 82 du décret présidentiel N° 15-247 de la 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres peuvent introduire leur recours auprès de la commission des marchés de la commune de oued chaaba, dans un délai de dix « 10 » jours à compter de la première publication de l'avis dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP), sur le portail électronique des marchés public, la presse écrite et la presse électronique, Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant, les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, sont invités à se rapprocher du service d'équipement et travaux neuf de la commune, au plus tard trois « 03 » Jour à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, pour leur communiquer ces résultats, par écrit.

LE PRESIDENT DE L'APC